

**DEMANDE DE PRIX**

<b>1. PROJET</b>	
NOM DU PROJET	<b>GIFT (PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE, L'INSERTION, ET LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS LA TSHOPO)</b>
PBLA	<b>COD21003_A020403</b>

<b>2. OBJET DE LA DEMANDE</b>	
INTITULE DU MARCHE	<b>RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU MAPPING DES ACTEURS INTERVENANT DANS LES DOMAINES D'INTERVENTION DU PROJET GIFT (RELANCE)</b>
REFERENCE Enabel	<b>LB-23-002-GIFT</b>
DATE DE LA DEMANDE	<b>Mercredi, 18/01/2023</b>

<b>3. INSTRUCTIONS</b>		
SEANCE D'INFORMATION	N/A	
RECEPTION DES OFFRES	DATE	<b>Mardi, 07/02/2023 à 15h00</b> au plus tard (heure de Kisangani)
	LIEU	En raison des restrictions et des divers aléas/impératifs relatifs à la pandémie du COVID-19, les soumissionnaires vont introduire leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : <a href="mailto:rolando.quispe@enabel.be">rolando.quispe@enabel.be</a> en copiant <a href="mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be">emmanuel.barhondeza@enabel.be</a>
DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	90 jours	

<b>4. DOCUMENTS DU MARCHE</b>		
N°	DENOMINATION	N° ANNEXE
1.	Formulaire de soumission *	Annexe 1
2.	Offre de prix*	Annexe 2
3.	Conditions du marché	Annexe 3
4.	Termes de référence	Annexe 4

\* A joindre obligatoirement à l'offre, la notification et ces documents constituant le contrat.

**ANNEXE 1. FORMULAIRE DE SOUMISSION**

INTITULE DU MARCHÉ	RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU MAPPING DES ACTEURS INTERVENANT DANS LES DOMAINES D'INTERVENTION DU PROJET GIFT (RELANCE)
RÉFÉRENCE ENABEL	<b>LB-23-002-GIFT</b>

<b>IDENTIFICATION DE L'INSTITUTION/FIRME</b>	
DÉNOMINATION	
ADRESSE	
NUMERO D'ENTREPRISE	
REPRESENTÉE PAR (NOM ET PRÉNOM)	
FONCTION	
TEL	
E-MAIL	
N° DE COMPTE POUR LES PAIEMENTS	
INTITULE DU COMPTE	
INSTITUTION FINANCIERE	

Nous avons examiné et acceptons dans sa totalité le contenu de la présente demande. Nous nous engageons à exécuter sans réserve ni restriction ses dispositions conformément aux termes de référence, aux conditions du marché, à l'offre de prix et tout autre document du marché. Nous déclarons que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion reprises ci-dessous. Est exclue la société / personne :

- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle ;
- qui, en matière professionnelle, a commis une faute grave ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi ;
- qui s'est rendu gravement coupable de fausses déclarations en fournissant des renseignements exigibles en application du présent chapitre ou qui n'a pas fourni ces renseignements.

Nous fournirons à la demande de Enabel les documents probants concernant notre situation.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

**ANNEXE 2. OFFRE DE PRIX**

N°	Description	Unité	Quantité	PU*HTVA(\$)	PT*HTVA(\$)
1	<b>Etude mapping des acteurs potentiels dans la mise en œuvre du Projet GIFT</b>	<b>Service</b>	<b>1</b>		
<b>TOTAL*HTVA (\$) :</b>					

\*Conformément à l'article 5 « Montant des offres » des Conditions du marché.

DATE	
SIGNATURE AUTORISEE	

## ANNEXE 3 : CONDITION DU MARCHÉ

### Article 1 : Définitions

Pouvoir adjudicateur : Enabel, Agence belge de développement au nom et pour le compte de laquelle agit valablement Mr. Prosper NTEMA, Coordonnateur Provincial Tshopo.

Contractant : La firme à qui le marché est attribué.

### Article 2 : Loi et langue applicables au marché

Le droit applicable est le FED et les tribunaux compétents sont ceux de Bruxelles. Toutefois, le contractant ainsi que tout son personnel veillera à respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays où se déroule l'activité.

La langue utilisée est le français.

### Article 3 : Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants seront considérés, lus et interprétés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant :

- (a) Les conditions du marché,
- (b) Les termes de référence,
- (c) L'offre de prix,
- (d) Tout autre document faisant partie du contrat (les avenants suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient).

### Article 4 : Communications et suivi du marché

	Fonctionnaire dirigeant	Chargé du suivi
Nom	Mamy RAJAONARISOA	Emmanuel BARHONDEZA
Fonction	IM GIFT	Acheteur Public
Email	<a href="mailto:mamy.rajaonarisoa@enabel.be">mamy.rajaonarisoa@enabel.be</a>	<a href="mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be">emmanuel.barhondeza@enabel.be</a>
Adresse	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani	Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani

Les communications leur sont adressées par écrit et/ou par email. L'Adjudicataire s'assurera toujours de la bonne réception de toute communication écrite.

Le fonctionnaire dirigeant du marché est responsable de la bonne exécution et de la coordination des activités liées au présent marché.

Le responsable du projet / programme a pleine compétence pour ce qui concerne le suivi de l'exécution du marché, y compris l'établissement de procès-verbaux et d'états des lieux, l'approbation des fournitures, des états d'avancements et des décomptes, la délivrance d'ordres modificatifs, la signature d'avenants, ainsi que toute autre décision ou accord impliquant une dérogation aux clauses et conditions essentielles du marché moyennant l'ANO du pouvoir adjudicateur.

### Article 5 : Demande d'éclaircissement

Les soumissionnaires intéressés auront la possibilité de poser des questions d'éclaircissement sur le contenu des présents termes de référence jusqu'au Vendredi 27 janvier 2023, au plus tard à 15h00' (heure de Kisangani), par email auprès de Monsieur Emmanuel BARHONDEZA, [emmanuel.barhondeza@enabel.be](mailto:emmanuel.barhondeza@enabel.be) en copiant [rolando.quispe@enabel.be](mailto:rolando.quispe@enabel.be) et en mentionnant comme objet du mail : LB-23-002-GIFT: Questions d'éclaircissements.

## Article 6 : Montant des offres

Le prestataire de services est réputé s'être assuré, avant le dépôt de son offre, de l'exactitude et du caractère complet de celle-ci, avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte des tâches et avoir inclus dans ses tarifs et prix tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires, les frais de transport, les honoraires, les per diem, les frais d'hébergement, les frais d'assurance, de visas, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception, tous les frais, coût de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

En cas de prolongation du marché, les prix unitaires forfaitaires mentionnés dans l'offre sont d'application.

Les prix sont fermes et non-révisables.

## Article 7 : Evaluation des offres

### ▪ Offre technique

L'offre technique sera évaluée conformément aux critères d'évaluation repris dans le tableau ci-dessous, qui sont définis et cotés de la manière suivante :

Critères d'évaluation	Points
Le CV	/30 pts
Brochure de présentation du prestataire	/20 pts
2 références sur les études similaires menées	/ 20 pts
2 rapports rédigés avec référencement sur internet	/ 30 pts
Total	/100 pts

À l'issue du processus de cette évaluation, une Note Technique sera affectée à chaque offre, suivant cette formule :

**Note technique de A = [(note finale de l'offre technique de A / note finale de la meilleure offre technique) x 100**

Cette note technique sera pondérée à 80 %.

N.B. : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 75 points lors de l'évaluation technique, sont retenus pour l'étape suivante de l'évaluation financière.

### ▪ Offre financière

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les offres financières seront comparées et le comité d'évaluation vérifiera si les propositions sont complètes et dépourvues d'erreurs arithmétiques. La proposition financière la moins disante (Fm) recevra une note financière (Nf) maximum de 100 points.

La formule suivante étant utilisée pour le calcul des notes financières :

**Note financière de X = [(Offre financière la plus basse) / Offre financière de X] x 100**

Cette note financière sera pondérée à 20 %.

## Article 8 : Conclusion et attribution du marché

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant la comparaison des propositions financières.

Pour chaque soumissionnaire qui n'a pas été éliminé, c'est-à-dire, qui a obtenu une note technique égale ou supérieure à 75 points, le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 80/20 ; c'est-à-dire :

- les points attribués pour la proposition technique sont multipliés par un coefficient de 0,8 pour obtenir une **note technique finale** ;
- les points attribués pour l'offre financière sont quant à eux, multipliés par un coefficient de 0,2 pour obtenir une **note financière finale** ;
- Ces deux notes finales sont additionnées, pour obtenir la **Note totale**.

Le soumissionnaire qui obtient le score total le plus élevé (par addition des notes techniques et financières ainsi calculées) sera retenu pour réaliser la mission.

## Article 9 : Date de début

La date de début d'exécution interviendra tel que mentionné dans les termes de référence.

## Article 10 : Période de mise en œuvre

La période de mise en œuvre sera respectée telle que mentionné dans les termes de référence.

## Article 11 : Principes généraux paiements

Les paiements sont effectués par virement en **dollars américains**.

Le paiement au contractant de chaque facture est effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai maximum de trente jours.

La facture contient le détail complet des services qui justifient le paiement. La facture est signée et datée, et porte la mention « certifié sincère et véritable et arrêté à la somme totale de ..... (montant en toutes lettres) », ainsi que la référence « LB-23-002-GIFT », l'acompte concerné, et l'intitulé du marché « RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DU MAPPING DES ACTEURS INTERVENANT DANS LES DOMAINES D'INTERVENTION DU PROJET GIFT ». La facture qui ne porte pas cette référence ne pourra pas être payée.

Les adresses de facturation sont :

**M. Rolando QUISPE, RAFI**  
Enabel, Agence belge de développement,  
Coordination Provinciale-Tshopo,  
Route Bukavu, n°3, commune de Makiso, ville de Kisangani,  
Kisangani, RD Congo

Enabel, l'Agence belge de développement et la République Démocratique du Congo s'entendent dans le cadre de l'accord interministériel N°062/CAB/MIN/PL/2010 et N°138/CAB/MIN/FINANCES du 26 août 2010 portant octroi de certaines facilités administratives et fiscales à l'Agence d'Exécution de la Coopération bilatérale belge en République Démocratique du Congo dénommée « Enabel » à exonérer en totalité tout type de taxe.

## Article 12 : Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

## Article 13 : Réceptions

La réception du marché consiste en la vérification par le pouvoir adjudicateur de la conformité des prestations exécutées par le prestataire de services aux règles de l'art ainsi qu'aux clauses et conditions du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit à n'importe quel moment de la mission, de demander au prestataire de services, un rapport d'activité (réunions tenues, personnes rencontrées, institutions visitées, résumé des résultats, problèmes rencontrés et problèmes non résolus, déviation par rapport au planning et déviations par rapport aux TdR, etc.).

L'approbation du / des rapport(s) sera signifiée par courrier au prestataire de services 15 jours calendrier après réception.

#### **Article 14 : Retards dans la mise en œuvre des tâches**

Si le contractant ne fournit pas les prestations dans les délais stipulés dans le marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus, d'appliquer une indemnité forfaitaire pour chaque jour écoulé entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches et la date réelle d'achèvement de la période de mise en œuvre des tâches. Le taux journalier de l'indemnité forfaitaire est de 0,1 % de la valeur du contrat pour chaque jour de retard écoulé jusqu'à maximum 10 % de la valeur du marché. Une pénalité de 250 € est d'office prévu en cas de retard d'exécution.

Si le pouvoir adjudicateur est en droit d'obtenir le montant d'indemnité maximal, il peut, après avoir donné une notification au contractant et sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, résilier le marché ou conclure un marché avec un tiers aux frais du contractant pour les services restant à prester.

#### **Article 15 : Défaut d'exécution**

Chacune des parties est en défaut d'exécution du marché lorsqu'elle ne respecte pas ses obligations conformément aux dispositions du marché. En cas de défaut d'exécution, la partie lésée par le défaut d'exécution a le droit de recourir aux mesures suivantes : a) demande d'indemnisation et/ou b) résiliation du marché. L'indemnisation prend la forme : a) de dommages-intérêts ou b) d'une indemnité forfaitaire.

#### **Article 16 : Règlement des différends**

Tout différend survenant dans l'exécution du présent contrat et qui ne peut être réglé à l'amiable est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles (Belgique).

### Article 17 : Intégrité

Enabel ne demande aucun paiement, ni frais durant tout le processus de marché public. Toute demande allant dans ce sens est contraire aux valeurs et pratiques de notre organisation. Elle doit être immédiatement signalée au bureau d'intégrité de notre siège à Bruxelles (afin de conserver la confidentialité).

Pour toute plainte, contactez : E-mail : [integrity@enabel.be](mailto:integrity@enabel.be)

Téléphone : +243999923547

Pour plus d'informations, vous êtes invité à visiter notre page intégrité, sur le site : <https://integrity.enabel.be>

Enabel protège les lanceurs d'alerte contre toutes les formes de représailles et de discrimination, notamment par le traitement confidentiel des informations reçues et, le cas échéant, en permettant au lanceur d'alerte de conserver l'anonymat.



## ANNEXE 4 : TERME DE RÉFÉRENCE

### 1. Contexte

Le projet GIFT intervient dans l'amélioration de la formation agricole et rurale (FAR) dans la province de la Tshopo, afin d'assurer l'adéquation des offres de formation aux besoins du marché de l'emploi pour les jeunes dans le secteur agricole et rural.

Pour ce faire, il appuie directement 5 instituts d'enseignements techniques agricoles, dont 4 au niveau secondaire et 1 au niveau supérieur : ITA Simisimi, ITA Maendeleo, ITA Yanonge, ITA Yangambi, IFA Yangambi. Cependant, les démarches, méthodologies, supports et outils produits dans le cadre du projet bénéficieront à l'ensemble des instituts agricoles et ruraux de la province de la Tshopo, à ceux du niveau national et dans le réseau international des FAR sur toute la durée du projet.

Le projet met l'accent sur un certain nombre de thématiques qui contribuent à l'amélioration de l'enseignement agricole et l'insertion professionnelle des jeunes, tout en assurant une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des filles/femmes. Pour atteindre les objectifs fixés, il est prévu de travailler avec les acteurs et organisations qui pourront apporter leur expertise au projet. La présente prestation permet de fournir un aperçu global des potentiels acteurs qui pourront travailler et jouer un rôle considérable dans la mise en œuvre du projet GIFT.

### 2. Objectifs

L'objectif global de cette prestation est de procéder à la cartographie et l'analyse approfondie des acteurs évoluant dans les domaines d'intervention du projet GIFT, dans la perspective que ceux-ci pourront offrir une expertise concourant à l'atteinte des résultats du projet.

Plus spécifiquement, la prestation portera une attention particulière sur les aspects ci-dessous dans l'analyse des acteurs, suivant 2 catégories : i) acteur privé ou institutionnel dont c'est la fonction « naturelle » et présent au niveau local/provincial, et ii) acteur d'accompagnement et de renforcement des acteurs « naturels », au niveau national ou international :

- Présence de l'acteur dans le secteur ;
- Preuves de reconnaissance officielle auprès des instances étatiques ;
- Expertise et ancienneté de l'acteur dans le domaine ;
- Capacité de l'acteur analysé à formuler une vision, programmer et mettre en œuvre les activités dans son domaine d'expertise ;

### 3. Thématiques d'intervention du projet GIFT – besoins en mapping

La prestation est sollicitée pour répondre à des besoins de renseignements spécifiques, sur les acteurs potentiellement capables d'apporter de l'expertise dans certaines thématiques clés du projet. L'analyse concerne les thématiques suivantes :

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de développement des établissements de formation agricole, niveau secondaire et universitaire
- Appui et accompagnement à la réduction de la fracture numérique dans la gestion des établissements de formation agricole
- Établissement et accompagnement à la mise en œuvre de manuels de procédures, pour une meilleure gestion et gouvernance des instituts de formation agricole et rurale ;
- Établissement et opérationnalisation de la stratégie et politique Genre, au niveau national, provincial et local
- Conception, opérationnalisation et gestion du système de bourses pour favoriser l'accès et le maintien des jeunes dans le système de formation agricole et rurale, notamment les filles / femmes, mobilisation mentoring et diaspora
- Prise en compte des besoins de femmes – santé sexuelle et reproductive, mise en place de cellules d'écoute et de système d'adultes de confiance pour accompagner les jeunes filles

- Amélioration de la qualité de l'enseignement dans les instituts techniques agricoles : curricula, APC, pédagogie active, amélioration de la pratique et outils pédagogiques, déploiement de solutions numériques dans le domaine de la formation agricole et rurale
- Renforcement et accompagnement à l'insertion professionnelle dans le secteur agricole et rural : cellule d'orientation et d'insertion dans les écoles, formation entrepreneuriale des jeunes dans le cursus scolaire, appui à la formulation et mise en œuvre projets professionnels d'insertion, mise en place et opérationnalisation de dispositif d'accompagnement post-formation des jeunes et leurs projets professionnels d'insertion
- Appui à l'amélioration de l'attractivité du secteur agricole et de la formation agricole et rurale
- Appui au développement de services par les instituts de formation agricole, en lien avec les besoins du territoire : modèles économiques et organisation/ mise en place de service durable

#### 4. Acteurs à considérer

Les acteurs et organisations à considérer dans le cadre de ce mapping sont, entre autres, ceux listés ci-bas. La liste n'est pas exhaustive, la prestation peut en suggérer d'autres si jugés pertinents après compréhension des présents termes de référence. Il s'agit entre autres de :

- Services étatiques ;
- Bureaux d'études ;
- Organisations Non Gouvernementales locales et internationales ;
- Entreprises du secteur privé
- ...

#### 5. Méthodologie

La proposition soumise devra contenir une démarche méthodologique clairement formulée. Néanmoins, il est à prévoir une combinaison d'approche de travail à distance et en présentiel, pour s'assurer d'une atteinte rapide et efficace des résultats de l'étude à mener.

#### 6. Activités

Activités	Localisation	Durée	Responsable
Procéder à l'analyse documentaire des potentiels acteurs œuvrant dans les domaines des thématiques identifiées	En ligne	2 jours	Prestataire
Rencontrer les acteurs et organisations présents à Kisangani opérant dans les domaines des thématiques du projet GIFT	Kisangani	3 jours	Prestataire
Procéder à l'analyse des données récoltées en vue de produire une cartographie détaillée des acteurs potentiels	En ligne	2 jours	Prestataire
Rédiger un rapport complet du mapping des acteurs approchés, incluant une géolocalisation.	En ligne	3 jours	Prestataire
Total		10 jours	

Une réunion de cadrage sera organisée à l'entame de la prestation, pour permettre une bonne compréhension des attentes de l'équipe du projet vis-à-vis du prestataire. La réunion pourra se faire en ligne, ceci dès l'attribution du marché.

#### 7. Livrables

- Un rapport d'analyse des acteurs et organisations rencontrés incluant entre autres :
  - o Une liste exhaustive des acteurs ayant été touchés par l'analyse ;
  - o Une carte visuelle de géolocalisation des acteurs et organisations opérant au niveau international, national et local ;
- Une base de données photos illustrant la mission.

#### 8. Responsabilités

La prestation est placée sous la responsabilité de l'Intervention Manager du projet GIFT. Il relève d'elle la responsabilité finale d'approbation des livrables. Elle peut selon que cela est nécessaire, déléguer la responsabilité du suivi de la mise en œuvre de cette prestation à l'équipe du projet.

#### 9. Durée

La durée prévue pour cette prestation est dix jours calendaires. À l'issue de cette période, il est attendu du prestataire le dépôt de tous les livrables produits. Le paiement final du prestataire interviendra après réception et validation finale de tous les livrables par l'Intervention Manager du projet GIFT.

#### 10. Tableau des prix

La ligne budgétaire concernée par cette prestation est COD21003\_A020403.

Le marché est à prix unitaire forfaitaire.

Le tableau de prix est comme suit :

Désignation	Quantité	Prix unitaire (USD)	Montant (USD)
Etude mapping des acteurs potentiels dans la mise en œuvre du projet GIFT	1		

Sont notamment inclus dans les prix unitaires forfaitaires des honoraires : les frais de déplacement nationaux et internationaux, les frais de séjour (hébergement et restauration), d'assurance, de communication, les frais administratifs et de secrétariat, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée dans le cadre de la prestation, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés, les frais d'emballage, les frais de réception (ou repas pendant les regroupements des cibles si besoin), tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché.

#### 11. Profil du prestataire

- Prestataire individuel
- Diplôme de Master en sociologie, ou équivalent
- 10 ans d'expériences professionnelles prouvées dans la conduite des études
- Avoir réalisé 1 ou 2 cartographies des acteurs
- Connaissance des acteurs œuvrant dans le secteur de l'éducation à l'international et en République Démocratique du Congo
- Connaissance du secteur du développement
- Capable d'identifier les organisations qui peuvent travailler dans la réduction de la fracture numérique

## 12. Modalités de soumission

Toute personne intéressée doit soumettre un dossier de candidature comprenant une technique et une offre financière globale incluant tous les coûts nécessaires à la réalisation de l'étude. Le dossier de soumission est à remettre auprès de Enabel dans un délai de 20 jours après la publication de l'offre.

Contenu de l'offre technique	Contenu de l'offre financière
<ul style="list-style-type: none"><li>• CV de l'intéressé(e) à jour</li><li>• Une brochure de présentation (si l'intéressé (e) se constitue à un cabinet de prestation de consultance)</li><li>• 2 liens des études similaires menées avec référence sur les organisations demandereses</li><li>• 2 rapports d'études de mapping des acteurs produits</li></ul>	La proposition financière comprend un budget avec un prix forfaitaire global incluant l'ensemble des coûts jugés utiles à la réalisation de l'étude.